



FESTIVAL D'AGGLOMERATION REGARDS NOIRS

REGLEMENT

Les projets présentés dans le cadre du Festival d'Agglomération doivent répondre au règlement ci-dessous.

Ce Festival est organisé au cours du premier semestre de l'année 2017.

Bénéficiaires

Les communes membres de la CAN dont les projets sont validés en Conseil d'Agglomération.

Type de projets

Rencontres d'auteurs

Lectures publiques

Expositions

Animations Représentations (film, théâtre, danse, musique...)

Modalités d'accompagnement financier de la CAN

En 2017, la Can financera les projets retenus dans la limite de 30 000 € au total.

Chaque projet sera subventionné à hauteur de 50% d'une dépense plafonnée à 6000 € soit 3000 € de subvention maximum.

Les subventions seront versées aux communes sur présentation d'un mémoire récapitulatif signé du Maire et du Trésorier mentionnant le coût total de l'opération et des factures acquittées par la commune pour l'ensemble des charges directes et indirectes (frais d'animation, prestations, locations, frais de mise à disposition du personnel communal, frais de restauration et d'hébergement des bénévoles...)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170130-C33-01-2017-1-
DE
Date de télétransmission : 03/02/2017
Date de réception préfecture : 03/02/2017

Dépenses éligibles

Dépenses de **fonctionnement** effectuées par la commune et directement liées à l'organisation du Festival d'Agglomération Regards Noirs

Les communes doivent compléter la fiche technique ci-jointe et la retourner à :

Irene TOSI

Chargée de mission culture

Service des Bibliothèques de la CAN

7 Boulevard Main

79 000 NIORT

irene.tosi@agglo-nior.fr